



Le 3 mai 2011

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télééc. : (514) 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2011-2020 du
Distributeur
Dossier Régie : R-3748-2010
Notre dossier : R000380 FE

Chère consœur,

Comme suite à votre lettre du 11 mars dernier, veuillez trouver ci-joint l'affirmation solennelle de M. Glen Hodgson, premier vice-président et économiste en chef du Conference Board du Canada.

Étant donné le dépôt de ce nouvel affidavit, le Distributeur retire celui de M. Yves Nadeau du 1^{er} novembre 2010 et réitère sa demande d'ordonnance de traitement confidentiel pour les raisons suivantes :

- Les prévisions de long terme du Conference Board du Canada (tableau 2A-3, HQD-1, document 2, p. 52) ont été transmises sous pli confidentiel parce que le Distributeur n'a pas obtenu l'autorisation de rendre publiques ces informations et ce, pour les raisons commerciales évoquées à l'affirmation solennelle ci-jointe du premier vice-président et économiste en chef du Conference Board du Canada.
- La divulgation des informations déposées sous pli confidentiel constituerait une violation de l'obligation de confidentialité à laquelle est tenue le Distributeur envers cette firme.
- Le Distributeur demande donc à la Régie de se prévaloir des dispositions de l'article 30 de la loi constitutive pour interdire toute divulgation du tableau 2A-3 déposé sous pli confidentiel.

Croyant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser
Éric Fraser
ÉF/js

p.j.

c.c.: Intervenants (*par courriel seulement*)